

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT N°1 AU MARCHE 2023001 RELATIF A LA MAINTENANCE DE LA PLATEFORME FAST EN MODE SAAS ET LES SERVICES ASSOCIES DÉCISION N° DM-23-245 EN DATE DU 19 JUIN 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n°22-426 relative au marché à la maintenance de la plateforme FAST en mode SAAS et les services associés ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSSOUSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que la somme des abonnements de la Mairie de Vincennes est erronée ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit modifier le montant des prestations à prix forfaitaire de 1 000.00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'augmenter de 5 000.00 € HT le montant des prestations complémentaires pour couvrir l'ensemble des prestations;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société DOCAPOSTE FAST, sise 120/122 rue Réaumur – 75002 PARIS, représentée par Monsieur Roland ANDRE en qualité de Président, l'avenant n°1 du marché relatif à la maintenance de la plateforme FAST en mode SAAS et les services associés.

Le présent avenant modifie le montant de l'article 5.1 et l'article 5.2 comme suit :

- Pour l'article 5.1, le montant annuel de l'ensemble des prestations à prix forfaitaire est de 22 845.10 € HT au lieu de 21 845.10 € HT.
- Pour l'article 5.2, le montant maximum, annuel du marché passe de 10 000.00 € HT à 15 000.00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230619-Imc1H10670H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/06/2023

Date de Publication : 19/06/2023

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230619-Imc1H10670H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/06/2023

Date de Publication : 19/06/2023